



EXTRAIT DE DELIBERATION **PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL** **DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES**

N°45/2022

L'an deux mille vingt deux
Le Jeudi 6 octobre à 18h

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni à l'auditorium de l'Arche Bernadette à THAON LES VOSGES (88150), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

FONCTION PUBLIQUE

Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges et celui de Meurthe-et-Moselle

Mme Lucette MICHEL est nommée secrétaire de séance.

SONT PRESENTS

ARNOULD Nicole, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, CHAMPAGNE Patricia, CHOLEY Bertrand, COMBEAU Jean-Michel, COTTEREAU Jacques, DESVERNES Yves, DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, FOURNIER Michel, GEORGÉ Dominique, GRANDVALLET François, GRASSER Jacques, GUELLAFF Kévin, GUILLAUMEY Jean-Marie, HATIER Maurice, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, LAPORTE Irène, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, MARQUAIRE Dominique, MARTINET Jean-Luc, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, PETIT Jean-Paul, RELION Marie-Chantal, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, SOLTYS Philippe, TANNEUR Céline, THIERY François, THOMAS Dominique, TOUSSAINT Michel, VAGNER Patrick, VILLEMIN Yannick.

DATE DE CONVOCATION

27/09/2022

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE

56

NOMBRE DE PRESENTS

37

NOMBRE DE POUVOIRS

1

NOMBRE DE VOTANTS

38

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES

38

SONT EXCUSES

ADAM Christian, ALBERTOLI Patrick, BAILLY Pierre, BALDUCCI Dominique, BERTRAND Hervé, CASSAGNE Philippe, COLNÉ Jacques, CREUSILLET Marie-Claire, D'ALGUERRE Sylvie, DELGENINI Elisabeth, DIDELOT Jean-Claude, DREVET Frédéric, FATET Pascale, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GARCIN Daniel, HAMMOUALI Nadia, JOURDAIN Benoit, LABAT Antoine, LASSERONT Elisabeth, LOUIS Claude, MARCOT Véronique, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MICHEL Jean-Pierre, MONCHIERI Marine, MULLER Stéphanie, NEXON Gilles, PIERRE Gabriel, POIRIER Stéphanie donne pouvoir à Jacques GRASSER, NARDIN Patrick, RETOURNARD Philippe, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SYLVESTRE Pierre, VAGNE Daniel, VARIN Gilles,

SONT ABSENTS

ALBERTOLI Patrick, BŒUF Patrick, BOYE Pascal, FERRY Martine, FRANCOIS Gilbert, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, NARDIN Patrick, PIERRILLAS Patrick, SALVADOR Victorio, SAVOY Violette

RAPPORT DU PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 17/10/2022

Reçu en préfecture le 17/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 088-200048726-20221006-DELIB45_2022-DE

Monsieur le Président s'exprime comme suit :
Mesdames, Messieurs,

Considérant le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entré en vigueur le 25 mai 2018 ;

Considérant le projet de convention pour la période 2022/2024 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD » proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges et celui de Meurthe-et-Moselle ;

Considérant le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté où le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental ;

Considérant le fait que la dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1er janvier 2022. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1^{ère} convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à la collectivité dans l'outil informatique mis à disposition ;

Il est proposé aux membres du comité syndical :

- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- de désigner auprès de la CNIL le CDG 54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- **VALIDENT l'adhésion à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,**
- **AUTORISENT le Président à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,**
- **DESIGNENT auprès de la CNIL le CDG 54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.**

Extrait certifié conforme,
Le Président,

Yannick VILLEMIN